



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 04 AVRIL 2024 A 19H30

DATE DE CONVOCATION : 27.03.2024	L'An deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc HILLAIRET, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice : 16	
Présents : 12	Présents : Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET.
Pouvoirs : 4	Absent excusé ayant donné procuration : Anne-Lise BRUNET a donné pouvoir à Christiane DOUTEAU Rachel KONASZEWSKI a donné pouvoir à Marc HILLAIRET Xavier JOSLAIN a donné pouvoir à Didier PROUTEAU Mathilde TIGNOLA a donné pouvoir à Stéphanie BROSSET
Votants : 16	
Secrétaire de séance : Christophe BARDINI	Absent : -

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12.02.2024

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 12.02.2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 14 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Chloé MERLET)

Abstentions : 2 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

DECIDE

- D'approuver le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

Décisions du Maire

- Engagements comptables :

ENGAGEMENTS BUDGET PRINCIPAL AU 02/04/2024					
Numéro	Tiers	Objet	Compte	Montant TTC	Montant reste engagé
1	SONORISAT'YON 8	SONORISATION POUR LA BOUM DES ENFANTS LE 31/10/2024	623	455,34 €	455,34 €
5	VALOT TP	EXTENSION RESEAU PUVIAL RUE BEAUSEJOUR	2152	8 719,20 €	8 719,20 €
6	MICHENAUD DAMIE	NOUVELLE PORTE DE L EGLISE	2181	2 054,64 €	2 054,64 €
7	ROCARD Robert	NOUVELLE FERRURE POUR NOUVELLE PORTE EGLISE	2181	388,20 €	388,20 €
11	LABORATOIRE	ANALYSES ALIMENTAIRES RESTAURANT SCOLAIRE	622	622,87 €	622,87 €
12	MICHENAUD DAMIE	REFECTION SALLE SERVEUR + INSONORISATION BUREAU URBANISME	2181	2 949,94 €	2 949,94 €
14	MAISON DES COMM	PRESTATIONS ARCHIVES POUR MAI 2024 - 8 SEMAINES	611	9 600,00 €	9 600,00 €
34	CAVAC DISTRI	ACQUISITION TRONCONNEUSE ELAGEUSE COUPE BORDURE POUR ENTRETIEN VOIRIE	2188	1 170,45 €	1 170,45 €
37	PLP PUBLICITE	FLOCAGE COMMUNE ET ST NOUVEAU CAMION	623	265,20 €	265,20 €
38	ERCO	PRODUIT LAVAGE POUR FOUR RESTAURANT SCOLAIRE	60631	238,68 €	238,68 €
40	ATPR	ENTRETIEN BALAYAGE DE LA VOIRIE	615231	4 169,78 €	4 169,78 €
41	ALTRAD MEFRA	ACQUISITION ISOLOIRS	2188	1 824,36 €	1 824,36 €
42	SIGNAUX GIRO	PANNEAUX DE SIGNALISATIONS	2152	239,35 €	239,35 €
43	SOCOTEC FRAN	CONTROLE ELECTRIQUE POUR BAUX POLE SANTE	6156	252,00 €	252,00 €
46	IDEALIS	ELECTRODES POUR ENFANTS DEFIBRILATEUR MEDIATHEQUE	6156	127,20 €	127,20 €
47	BODET CAMPANAI	NOUVEAU MOTEUR DE VOLEE CLOCHE 1 GLAS POUR VETUSTE	2188	2 844,00 €	2 844,00 €
48	ERCO	REMPACEMENT DOSEUR LAVE VAISSELLE	61558	319,75 €	319,75 €
49	CMGO	EMPIERREMENT DES CHEMINS	60633	915,84 €	915,84 €
220	PADDLE AVENTURE	ENG. 2023 - INITIATIONS KAYAK 20 ELEVES-8 SEANCES - PARCOURS SPORT ECOLE SAINT LO	6288	2 400,00 €	2 400,00 €
221	SECOM ALU	ENG. 2023 - REPARATION BRISE SOLEIL POLE CULTUREL SUITE A INFILTRATIONS	615221	1 125,00 €	1 125,00 €
		TOTAL		40 681,80 €	40 681,80 €

PAS D'ENGAGEMENT EN COURS POUR LES AUTRES BUDGETS

- Droit de préemption urbain – zone UB :

Sans objet

- Louage des choses :

22.03.2024 Renouvellement du bail superette

31.03.2024 Fin du bail dispositif hivernal au gîte 2

2. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget Commune de l'exercice 2023 par le Conseil Municipal. Monsieur Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2022. Le compte administratif de l'exercice 2022 « Budget Commune » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Observation de Jérôme LAIDET sur l'augmentation de la masse salariale. « A-t-on de nouveaux services ?

La présentation du compte administratif est imbuvable, il n'y a pas de projection sur l'avenir »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 11 (Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- D'adopter le Compte Administratif « Commune » de l'exercice 2023 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2023		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 355 086.59 €	767 829.72 €
Recettes	1 722 437.35 €	1 757 354.97 €
Excédent de clôture	367 350.76 €	989 525.25 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2023, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

3. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2023 pour le budget Commune et précise que les montants du compte de gestion correspondent au montant du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2023 du Receveur Municipal pour la Commune.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

4. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 pour le « Budget Commune », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, constatant un résultat cumulé de 1 407 061.66 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Monsieur Le Maire remercie Marion ALBERT-CHAIGNE et Patricia BIERLING qui ont préparé les budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- D'affecter les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL 2024	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2023	AFFECTATION 2024	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	367 350.76 €	1068 – Fonctionnement capitalisé	367 350.76€
	+ 50000 € du 002 du budget précédent, soit un résultat total à affecter de : 417 350.76 €	002 – Résultat de fonctionnement	50 000.00 €
Section d'investissement	989 525.25 €	001 - Résultat d'investissement	989 525.25 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

5. Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2023 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	27.90 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	35.19 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	23.30 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux des taxes de 1% en raison des travaux à venir et pur éviter d'augmenter un pallier d'augmentation trop important dans quelques années.

Bernard ALINCANT indique que ce n'est pas parce que tout augmente qu'il faut aussi augmenter les taux et demande pourquoi ne pas baisser les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- **Fixe** les taux applicables en 2024 comme suit avec une augmentation de 1 % :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28.18 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	35.54 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	23.53 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

6. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Commune » pour 2024.

Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET demandent pourquoi le délai de 12 jours pour l'envoi des projets de budgets avant le vote du Conseil Municipal n'a pas été respecté, c'est une obligation légale depuis le passage en M57 et qu'à ce stade il n'est pas possible de délibérer.

Chloé MERLET ajoute que c'était pourtant écrit en gros dans le compte rendu de la commission finances et que l'envoi a été fait le 26/03

Jérôme LAIDET indique que la note synthétique est de l'enfumage car les investissements ne sont pas présentés à la population.

Christiane DOUTEAU demande à Jérôme LAIDET pourquoi ne pas avoir posé ces questions à la commission finances du 21.03.

Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET sortent de la salle avant le vote du budget.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU,

Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 0

Contre : 0

- D'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2024 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2024		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 693 758.72 €	2 521 113.44 €
Recettes	1 693 758.72 €	2 521 113.44 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET reviennent dans la salle après le vote du budget.

7. BUDGET ANNEXE COMMERCES PLACE DES MEUNIERS ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget PLACE DES MEUNIERS de l'exercice 2022 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2022. Le compte administratif de l'exercice 2023 « Budget PLACE DES MEUNIERS » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 11 (Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

- D'adopter le Compte Administratif « PLACE DES MEUNIERS » de l'exercice 2023 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PLACE DES MEUNIERIS 2023		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 296.40 €	219 828.26 €
Recettes	26 015.28 €	24 169.03 €
Excédent de clôture	20 718.88 €	- 195 659.23 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2023, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

8. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIERIS ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2023 pour le budget Place des meuniers et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2023 du Receveur Municipal pour la Commune.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

9. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIERIS AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 pour le « Budget PLACE DES MEUNIERIS », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, constatant un résultat cumulé de - 174 940.35 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- D'affecter les résultats suivants :

BUDGET PLACE DES MEUNIERS 2024	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2023	AFFECTATION 2024	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	20 718.88 €	1068 - Résultat de fonctionnement	20 718.88 €
Section d'investissement	- 195 659.23 €	001 Résultat d'investissement	- 195 659.23 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

10. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIERES ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2024

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Place des Meuniers » pour 2024, informe que ce budget est assujéti à TVA et sera voté hors taxes.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET sortent de la salle pendant le vote du budget.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 0

Contre : 0

- D'adopter le Budget Primitif de La Place des Meuniers pour 2024 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PLACE DES MEUNIERES 2024		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	215 645.35 €	228 159.23 €
Recettes	215 645.35 €	228 159.23 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET reviennent dans la salle après le vote du budget.

11. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget La Boutière de l'exercice 2023 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2023. Le compte administratif de l'exercice 2023 « Budget La Boutière » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 11 (Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- D'adopter le Compte Administratif « LA BOUTIERE » de l'exercice 2023 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET LA BOUTIERE 2023		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	45 610.05 €	0 €
Recettes	340 223.34 €	45 610.05 €
Excédent de clôture	294 613.29 €	45 610.05 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2023, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

12. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2023 pour le budget La boutière et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2023 du Receveur Municipal pour la Commune.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

13. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 pour le « Budget LA BOUTIERE », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, constatant un résultat cumulé de 340 223.34 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- D'affecter les résultats suivants :

BUDGET GITES 2024	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2023	AFFECTATION 2024	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	294 613.29 €	002 - Résultat de fonctionnement	294 613.29 €
Section d'investissement	45 610.05 €	001 Résultat d'investissement	16 287.05 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

14. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2024

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget lotissement « La Boutière » pour 2024.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET sortent de la salle avant le vote du budget.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 0

Contre : 0

- D'adopter le Budget Primitif de La Boutière pour 2024 qui se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE 2024		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	294 618.29 €	16 294.08 €
Recettes	294 618.29 €	16 294.08 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET reviennent dans la salle après le vote du budget.

15. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget GITES de l'exercice 2023 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2022. Le compte administratif de l'exercice 2023 « Budget GITES » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 11 (Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- D'adopter le Compte Administratif « GITES » de l'exercice 2023 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GITES 2023		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 741.04 €	2 837.92 €
Recettes	13 004.23 €	18 019.82 €
Excédent de clôture	3 263.19 €	15 181.90 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2023, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

16. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2023 pour le budget Gites et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2023 du Receveur Municipal pour la Commune.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

17. BUDGET ANNEXE GITES AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 pour le « Budget GITES », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024, constatant un résultat cumulé de 18 445.09 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Contre : 0

- D'affecter les résultats suivants :

BUDGET GITES 2024	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2023	AFFECTATION 2024	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	3 263.19 €	002 - Résultat de fonctionnement	22 253.18 €
Section d'investissement	15 181.90 €	001 Résultat d'investissement	15 181.90 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

18. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU BUDGET GITES 2024

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « GITES » pour 2024.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET sortent de la salle avant le vote du budget.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 0

Contre : 0

- D'adopter le Budget Gites pour 2024 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET GITES 2024		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	35 323.18 €	35 171.89 €
Recettes	35 323.18 €	35 171.89 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET reviennent dans la salle après le vote du budget.

19. Délibération modificative : Résultat de la consultation bancaire et autorisation de signature de l'emprunt pour les travaux de la zone de loisirs

Suite à un manque de transmission précise des éléments de la consultation bancaire pour l'emprunt relatif aux travaux de la zone de loisirs, il apparait que les corrections suivantes doivent être apportées à la délibération n°6 du 04.12.2023 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le budget principal de l'exercice 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05.10.2021 autorisant le lancement de la consultation des travaux d'aménagement d'une partie de la zone d'équipements publics de sports, de loisirs et d'activités socio culturelles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10.10.2022 autorisant la signature du marché de travaux de voirie de la zone de loisirs, phase 1 sécurisation de l'école publique

Considérant le plan de financement suivant adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 01.02.2022 pour l'aménagement d'une partie de la zone d'équipements publics de sports, de loisirs et d'activités socio culturelles

Coût des travaux d'aménagement : 964 994 € HT

Coût de la maîtrise d'œuvre : 28 200 € HT

Coût total : 993 194 € HT

Subvention de l'Etat : 289 498,20 € (30%)

Fonds de soutien du Département : 22 264.49 € (2.24 %)

Fonds de concours Vendée Grand Littoral : 100 000 € (10.07%)

Autofinancement communal : 581 431.31 €

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2023 d'un montant de 700 000 € prenant en compte les marges inflation et dépenses imprévues liées au projet,

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 700 000 euros,

Vu le résultat de la consultation réalisée par la Maison du crédit auprès de deux établissements bancaires :

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Jérôme LAIDET fait remarquer que le montant du plan de financement est différent de celui indiqué dans le budget à voter et demande s'il y a eu un comparatif par rapport aux échéances.

Monsieur Le maire répond qu'il avait été remis le tableau comparatif lors du vote en décembre.

Chloé MERLET ajoute qu'il serait intéressant d'avoir des zooms précis sur les projets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN)

Abstentions : 0

Contre : 3 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt auprès du CREDIT AGRICOLE dans les décisions suivantes :

- Montant : 700.000 €
- Durée : 15 ans (180 mois)
- Echéance : ~~mensuelle~~ trimestrielle
- Taux : 4.33%
- Type d'amortissement : constant
 - Echéance maximum : ~~6 414.72~~ 19 244.17 €
 - Echéance minimum : ~~3 903.92~~ € 11 792.76 €
- Intérêts : 231 113.68€
- Frais de dossier : 700 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

20. Demande de subvention de l'association la Halte aux fripons et convention d'objectifs

Laurent ENFRIN quitte la salle avant le vote

Monsieur Le Maire présente la demande de l'association La Halte aux fripons pour l'attribution d'une subvention de 65 000 € pour l'année 2024

Considérant les besoins de l'association pour mener à bien les activités de l'accueil périscolaire et du centre des loisirs pour les enfants de la commune

Considérant la nécessité de pérenniser les emplois et les besoins en achat de matériel pour l'association,

Vu l'avis de la commission mixte finances - enfance-jeunesse

Monsieur Le Maire propose d'accorder à l'association « la halte aux fripons » pour l'année 2024 une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 € étant précisé qu'il convient de conclure une convention d'objectifs nécessaire à tout versement supérieur à 23 000 € annuel,

Bernard ALINCANT revient sur la présentation de la demande, qu'au final la commune donne plus que la CAF.

Il s'interroge sur l'achat des baguettes dans des magasins hors commune alors qu'il y a une boulangerie juste à côté

Chloé MERLET indique que ce serait intéressant de calculer les coûts d'une hypothèse de reprise communale pour ne pas avoir à absorber dans l'urgence en cas de reprise de l'association.

Il est précisé que la communauté de communes Vendée Grand Littoral n'a pas pour le moment projet de prendre la compétence enfance jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 13 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Abstentions : 2 (Alain GUILMENT, Christophe BARDINI)

Contre : 0

DECIDE

- D'accorder une subvention communale de fonctionnement à l'association La Halte aux fripons d'un montant de 65 000 €
- D'émettre un avis favorable à la convention d'objectifs ci-jointe entre la Commune et l'association « la halte aux fripons » pour le versement de la subvention
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Laurent ENFRIN revient dans la salle après le vote.

21. Mise à jour des tarifs de location de la salle polyvalente et de la vaisselle ainsi que des modalités de caution et acompte et convention d'utilisation de la salle polyvalente

Alain GUILMENT, Adjoint aux finances propose de mettre à jour les tarifs de location ainsi que les tarifs des équipements de la salle polyvalente à partir du 01.01.2024.

Il indique également qu'il convient de revoir les modalités des cautions afin de se conformer aux dispositions réglementaires qui impose un délai maximum d'un mois pour la conservation de la caution.

Par ailleurs, il est proposé de :

- Se prononcer sur la mise en place des projets de conventions d'utilisation de salle polyvalente en annexe
- D'instaurer un état des lieux d'entrée et de sortie
- De prévoir :
 - un acompte de 30 % encaissable à la réservation et remboursable s'il y a résiliation avant 2 mois de la date de la manifestation.
 - une augmentation du prix de la casse de la vaisselle comme indiqué dans le tableau ci-dessous
 - un forfait ménage de 120 € si le local n'est pas rendu propre.

Les tarifs actuels

	Horaires de remise et dépôt des clés en Mairie	SALLE POLYVALENTE (BAR INCLUS)		BAR
		Salle polyvalente (bar inclus)	cuisine complète	Bar seul
Particuliers de la commune				
Week end	du vendredi à partir de 16h au lundi 8h30	260 €	160 €	160 €
1 journée en semaine		130 €		
jour férié		130 €	160 €	
Particuliers hors commune				
Week end	du vendredi à partir de 16h au lundi 8h30	500 €	160 €	300 €
1 journée en semaine		250 €		
jour férié		250 €	160 €	
Rassemblements après sépulture				
Particuliers de la commune ou hors commune		60 €		30 €
Associations communales ou ayant un rayonnement communal				
Week end	du vendredi à partir de 16h au lundi 8h30	150 €	160 €	70 €
1 journée en semaine		80 €		
jour férié		80 €	160 €	
groupe EPHAD écoles, divers				
utilisation salle tables et chaises le midi		30 €		
CAUTION:				
	Double du tarif de location total			
	+ 60 € de caution ménage et tri			

La proposition de mise à jour des tarifs de la salle et de la vaisselle :

01/01/2024		SALLE POLYVALENTE (BAR INCLUS)		BAR
Horaires de remise et dépôt des clés en Mairie		Salle polyvalente (bar inclus)	cuisine complète	Bar seul
Particuliers de la commune				
Week end	du vendredi à partir de 16h au lundi 8h30	260 €	160 €	160 €
1 journée en semaine		130 €		
jour férié		130 €	160 €	
Particuliers hors commune				
Week end	du vendredi à partir de 16h au lundi 8h30	500 €	160 €	300 €
1 journée en semaine		250 €		
jour férié		250 €	160 €	
Rassemblements après sépulture				
Particuliers de la commune ou hors commune		60 €		30 €
Associations communales ou ayant un rayonnement communal				
Week end	du vendredi à partir de 16h au lundi 8h30	150 €	160 €	70 €
1 journée en semaine		80 €		
jour férié		80 €	160 €	
groupe EPHAD écoles, divers				
utilisation salle tables et chaises le midi		30 €		

ACOMPTE à verser pour confirmer la réservation	50 % ou autre quotité du montant de la location
	à déterminer si acompte remboursable ou non ou si en cas de résiliation moins d'un mois avant la manifestation, 25% de l'acompte ou de la location sera dû à la commune
CAUTION à remettre à l'état des lieux d'entrée :	Double du tarif de location total
	+ 60 € pour le tri sélectif et l'entretien
ENTRETIEN DES ESPACES LOUES	Si les locaux ou matériel ne sont pas rendus en parfait état de propreté, un forfait ménage de 120€ sera ajouté au solde de la location

La vaisselle

ARTICLES	STOCK	RESERVE	MANQUANT	PRIX UNITAIRE actuel	PRIX proposé
Assiettes plates	460			2 €	4€
Assiettes creuses	250			2 €	4€
Assiettes à dessert	250			1 €	4€
Fourchettes	250			0.20 €	1€
Couteaux	250			0.30 €	1€

Cuillères à potage	250			0.20 €	1€
Petites cuillères	250			0.10 €	1€
Verres à pied	252 (cartons de 12)			1 €	2€
Verres de bar	216 (2 bacs de 108)			0.40 €	1€
Tasses	240 (4 bacs de 60)			1 €	2€
Pichets en verre	12			2 €	4€
Saladiers en verre	13			3 €	4€
Ramequins	43			1 €	4€
Louches	15			3 €	4€
Grands plats inox	3			4 €	5€
Moyens plats inox	25			3 €	5€
Corbeilles à pains	18			3 €	5€
Moyens plats inox	25			3 €	5€
Légumiers inox	18			3 €	5€
MATERIEL DE CUISINE COMPLEMENTAIRE					
Plaques vitrocéramiques (prévoir batterie de cuisine adaptée)	2			150 €	150€
Percolateur	1			100€	100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 16 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- De Fixer les tarifs d'utilisation de la salle polyvalente suivants :

	SALLE POLYVALENTE (BAR INCLUS)			BAR
	Horaires de remise et dépôt des clés en Mairie	Salle polyvalente (bar inclus)	cuisine complète	Bar seul
Particuliers de la commune				
Week end	du vendredi à partir de 16h au lundi 8h30	260 €	160 €	160 €
1 journée en semaine		130 €		
jour férié		130 €	160 €	
Particuliers hors commune				
Week end	du vendredi à partir de 16h au lundi 8h30	500 €	160 €	300 €
1 journée en semaine		250 €		
jour férié		250 €	160 €	
Rassemblements après sépulture				
Particuliers de la commune ou hors commune		60 €		30 €
Associations communales ou ayant un rayonnement communal				
Week end	du vendredi à partir de 16h au lundi 8h30	150 €	160 €	70 €
1 journée en semaine		80 €		
jour férié		80 €	160 €	
groupe EPHAD écoles, divers				
utilisation salle tables et chaises le midi		30 €		

- De prévoir :
 - un acompte de 30 % encaissable à la réservation et remboursable s'il y a résiliation 2 mois avant la date de la manifestation.
 - une augmentation du prix de la casse de la vaisselle comme indiqué dans le tableau ci-dessous
 - un forfait ménage de 120 € si le local n'est pas rendu propre.

ACOMPTE à verser pour confirmer la réservation	30% du montant de la location
	remboursable si résiliation 2 mois avant la date de la manifestation.
CAUTION	Double du tarif de location total
	+ 60 € de caution ménage et tri
ENTRETIEN DES ESPACES LOUES	Si les locaux ou le matériel ne sont pas rendus en parfait état de propreté, un forfait ménage de 120 € sera ajouté au solde de la location

- De fixer les tarifs de vaisselle suivants :

ARTICLES	STOCK	RESERVE	MANQUANT	PRIX UNITAIRE actuel	PRIX proposé
Assiettes plates	460			2 €	4€
Assiettes creuses	250			2 €	4€
Assiettes à dessert	250			1 €	4€
Fourchettes	250			0.20 €	1€
Couteaux	250			0.30 €	1€
Cuillères à potage	250			0.20 €	1€
Petites cuillères	250			0.10 €	1€
Verres à pied	252 (cartons de 12)			1 €	2€
Verres de bar	216 (2 bacs de 108)			0.40 €	1€
Tasses	240 (4 bacs de 60)			1 €	2€
Pichets en verre	12			2 €	4€
Saladiers en verre	13			3 €	4€
Ramequins	43			1 €	4€
Louches	15			3 €	4€
Grands plats inox	3			4 €	5€
Moyens plats inox	25			3 €	5€
Corbeilles à pains	18			3 €	5€
Moyens plats inox	25			3 €	5€
Légumiers inox	18			3 €	5€
MATERIEL DE CUISINE COMPLEMENTAIRE					
Plaques vitrocéramiques (prévoir batterie de cuisine adaptée)	2			150 €	150€
Percolateur	1			100€	100€

- D'émettre un avis favorable pour la mise en place des conventions d'utilisation de salle polyvalente en annexe
- D'instaurer un état des lieux d'entrée et de sortie pour la salle polyvalente
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

22. Convention Activ'jeune

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal fait part au Conseil Municipal du projet de convention de service entre les communes de GROSBREUIL et de TALMONT SAINT HILAIRE pour l'organisation des animations auprès des jeunes de 11 à 17 ans regroupées sous la dénomination « ACTIV JEUN » pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 16 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à la convention Activ Jeun entre les communes de GROSBREUIL et de TALMONT SAINT HILAIRE pour l'organisation des animations auprès des jeunes de 11 à 17 ans regroupées sous la dénomination « ACTIV JEUN » pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

23. Droit de préemption

Madame DOUTEAU Christiane, Adjointe à l'urbanisme présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain pour la zone UA :

Adresse précise du bien

Adresse : 9 RUE DU MOULIN 85440
GROSBREUIL

Complément d'adresse :

Superficie totale du terrain (m²) : 203

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m ²)	Observation
0	AC	171	179	
0	AC	168	24	BND: La surface vendue est de 13m2

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 16 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

24.Mandat CDG85 - Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1er janvier 2025, outre la participation employeur, l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, prévoit la couverture du risque « prévoyance » à partir d'un contrat collectif à adhésion obligatoire. Cet accord doit faire l'objet d'une la transposition normative. Dès que cette transposition en droit sera effective (cela est attendu dans le courant de l'année 2024), cela actera la disparition du dispositif de labellisation et des contrats collectifs à adhésion facultative pour la couverture des risques incapacité et invalidité.

Dans ce cadre et compte tenu de la complexité et de l'expertise imposées par la mise en place de conventions de participation en prévoyance pour une collectivité, les Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, ont décidé d'engager un marché au niveau régional. Celui-ci permettra de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée dans le domaine de la prévoyance, à compter du 1er janvier 2025.

Les collectivités et établissements qui le souhaitent ont jusqu'au **5 avril prochain dernier délai** pour transmettre au Centre de Gestion leur délibération lui donnant mandat afin de lui permettre de réaliser, pour leur compte, une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et à la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance.

Pour rappel, cette délibération n'engage pas définitivement la collectivité ou l'établissement mais est un préalable nécessaire pour permettre de signer la convention de participation issue de la consultation le moment venu. Pour les collectivités et établissements qui n'auront pas donné mandat au Centre de Gestion pour la consultation, leur adhésion pourra se faire ultérieurement. Cependant, celle-ci sera soumise à un examen préalable pour acceptation ou refus de l'assureur retenu dans le cadre de la mise en concurrence. Il n'y a donc aucune certitude pour les collectivités n'ayant pas donné mandat d'obtenir une réponse favorable leur permettant de rejoindre la convention déjà signée. Dans ce cas, il appartiendra à la collectivité concernée de lancer sa propre consultation.

EXPOSÉ

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à

compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion de la Vendée a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025, puis en santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion de la Vendée, par délibération du 30 janvier 2024, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée afin de mener la mise en concurrence.

DÉLIBÉRÉ

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial saisi en date du 12.02.2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 15 (Marc HILLAIRET, Rachel KONASZEWSKI par pouvoir donnée à Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir donné à Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Xavier JOSLAIN par pouvoir donné à Didier PROUTEAU, Stéphanie BROSSET, Mathilde TIGNOLA par pouvoir donné à Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Jérôme LAIDET)

Abstention : 1 (Laurent ENFRIN)

Contre : 0

- **Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée**, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

Rapport des commissions

SANS OBJET

Questions diverses

Chloé MERLET demande la présentation du rétro planning du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du modulaire du centre de loisirs et que ce type d'information soient annexées aux comptes rendus de commission enfance jeunesse.

Tout le conseil municipal est convié à une commission mixte enfance jeunesse-finances-batiments le 15 mai à 19h30.

Bernard ALINCANT demande où en est la construction des logements place des meuniers, Monsieur le Maire demandera un rétro planning à Vendée Habitat.

Prochain Conseil Municipal le 10 juin à 19h30.

La séance est levée à 21h11.

Le Secrétaire de séance,

Christophe BARDINI,

Conseiller municipal.



Le Maire,

Signé électroniquement par : Marc
Hillairet
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : Maire de Grosbreuil



Marc HILLAIRET.

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12.02.2024**
2. **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**
3. **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023**
4. **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS**
5. **Vote des taux d'imposition 2024**
6. **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**
7. **BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**
8. **BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023**
9. **BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER AFFECTATION DES RESULTATS**
10. **BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2024**
11. **BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**
12. **BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023**
13. **BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE AFFECTATION DES RESULTATS**
14. **BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2024**
15. **BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**
16. **BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023**
17. **BUDGET ANNEXE GITES AFFECTATION DES RESULTATS**
18. **BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU BUDGET GITES 2024**
19. **Délibération modificative : Résultat de la consultation bancaire et autorisation de signature de l'emprunt pour les travaux de la zone de loisirs**
20. **Demande de subvention de l'association la Halte aux fripons et convention d'objectifs**
21. **Mise à jour des tarifs de location de la salle polyvalente et de la vaisselle ainsi que des modalités de caution et acompte et convention d'utilisation de la salle polyvalente**
22. **Convention Activ'jeune**
23. **Droit de préemption**
24. **Mandat CDG85 - Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents**

Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 04.04.2024

Marc	HILLAIRET	
Anne-Lise	BRUNET	Excusée
Alain	GUILMENT	
Christiane	DOUTEAU	
Claude	POIRAUD	
Christophe	BARDINI	
Rachel	KONASZEWSKI	Excusée
Didier	PROUTEAU	
Mathilde	TIGNOLA	Excusée
Xavier	JOSLAIN	Excusé
Stéphanie	BROSSET	
Peggy	LOIZEAU	
Laurent	ENFRIN	
Bernard	ALINCANT	
Chloé	MERLET	
Jérôme	LAIDET	



NOTE SYNTHETIQUE DU BUDGET 2024

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera voté le 04/04/2024 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

▪ Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent :

Total recettes de fonctionnement 2024	1 693 758.72 €
--	-----------------------

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent :

Total dépenses de fonctionnement 2024	1 693 758.72 €
--	-----------------------

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

1. Les impôts locaux
2. Les dotations versées par l'Etat
3. Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

▪ **Les principales dépenses de la section :**

Total Chapitre 60 (eau, électricité, fournitures d'entretien, alimentation pour le restaurant scolaire...)	229 450,00 €
Total Chapitre 61 (locations immobilières, réparations bâtiments publics, voirie, maintenance, assurance de la commune...)	153 364.68 €
Total Chapitre 62 (honoraires, frais d'actes, fêtes et cérémonies, frais de téléphonie, publications des bulletins ...)	51 168.37 €
Total 012 (dépenses de personnel, cotisations sociales, assurances statutaires, diverses charges de personnel ...)	581 600,00 €
Total chapitre 65 (subventions, indemnités des élus, services d'incendie, charges diverses de gestion courante ...)	459 493.51 €

▪ **Les principales recettes de la section:**

Total Chapitre 70 (repas du restaurant scolaire, concessions cimetière, autres produits ...)	91 630.74 €
Total Chapitre 73 (taxes foncières, attribution de compensation de la communauté de communes, fonds départemental ...)	1 043 098.00 €
Total Chapitre 74 (Dotations de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement, FCTVA (récupération de la TVA) ...)	421 002.10 €
Total Chapitre 75 (Revenus des immeubles et produits divers de gestion courante ...)	79 417.88 €

- **La fiscalité**
- **Les taux des impôts locaux pour 2024 :**

TAUX DES TAXES LOCALES 2024	
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28.18 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	35.54 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	23.53 %

II. **La section d'investissement**

▪ **Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la sécurisation de l'école publique).

▪ **Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

Equilibre :

Total recettes d'investissement	2 521 113.44 €
Total dépenses d'investissement	2 521 113.44 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

▪ Equilibre budgétaire

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 693 758.72 €

Recettes et dépenses d'investissement : 2 521 113.44 €

▪ Principaux ratios

Population : Au 01/01/2023 : 2264 habitants recensés (INSEE 2023)

▪ Etat de la dette

PRINCIPAL - MAIRIE DE GROSBREUIL

CAISSE d EPARGNE PAYS DE LOIRE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
7504293	RENOVATION ET AGRANDISSEMENT ECOLE	7504293	500 000,00 €	234 501,80 €	32 101,80 €
Total CAISSE d EPARGNE PAYS DE LOIRE			500 000,00 €	234 501,80 €	32 101,80 €

CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
MON257108EUR	EMPRUNT CONSTRUCTION	MON257108EUR	391 684,47 €	236 235,88 €	32 881,77 €
Total CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT			391 684,47 €	236 235,88 €	32 881,77 €

Total PRINCIPAL - MAIRIE DE GROSBREUIL			891 684,47 €	470 737,68 €	64 983,57 €
---	--	--	---------------------	---------------------	--------------------

COMMERCES PL MEUNIERS-GROSBREUIL

CREDIT AGRICOLE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
10001988011	CONSTRUCTION DE COMMERCES PLACE DES	10001988011	600 000,00 €	534 092,45 €	26 471,56 €
Total CREDIT AGRICOLE			600 000,00 €	534 092,45 €	26 471,56 €

Total COMMERCES PL MEUNIERS-GROSBREUIL			600 000,00 €	534 092,45 €	26 471,56 €
---	--	--	---------------------	---------------------	--------------------